

Le code de la route est applicable sur le terrain de l'usine



L'allure au pas est applicable sur l'ensemble du terrain de l'usine. *1-3 L'accès à certaines zones (hottes d'incinération) est interdit. *1



Le stationnement est interdit devant les dispositifs de lutte contre l'incendie ainsi que dans les zones signalées.



Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements signalés ou attribués.



Le stationnement est interdit sur les chemins de fuite signalés.

Comportement en cas d'urgence

CHACUN est tenu de porter les premiers secours en cas de blessure, dommage et accident de quelque sorte qu'ils soient.



Protection de l'environnement

Nous assumons nos responsabilités sociales et environnementales. Eviter la production de déchets et utiliser les ressources avec parcimonie sensibilise aux problèmes de l'environnement. En ce sens, veuillez prendre note :



Les matériaux d'emballage (papier, carton, films plastiques, polystyrène etc.) doivent être immédiatement ramassés. Les déchets doivent être enlevés par leur auteur et dûment éliminés en-dehors du terrain de l'usine.



L'utilisation de matières dangereuses doit être limitée au minimum.



Les eaux usées ne doivent être reconduites au réseau des égouts de l'entreprise que sur concertation préalable.

Interdictions sur le terrain de l'usine



Interdiction d'amener des animaux.



Interdiction de fumer dans le bureau et les lieux de réunion ainsi que dans les zones et groupes de machines signalés. *1-3 En particulier près du bunker à explosions et de l'entrepôt d'explosifs.. *1



Interdiction de faire du feu et d'allumer la lumière. En particulier près du bunker à explosions et de l'entrepôt d'explosifs. Soudage, meulage ou travail au chalumeau uniquement avec permis et EPI adapté. *1

Interdiction de faire du feu et d'allumer la lumière. Soudage, meulage ou travail au chalumeau uniquement avec permis et EPI adapté. *2 *3



La consommation d'alcool est interdite par principe.



Ne pas séjourner dans les zones de danger barrées. *1



Portables interdits près du bunker à explosions et de l'entrepôt d'explosifs.. *1

Dans votre propre intérêt, avant d'effectuer une livraison chez nous, veuillez vérifier

- Le panneau A est-il en place ?
- Sécurisation en règle du chargement
- Conformité au poids total maximum autorisé
- Conformité au Code de la route



Consignes de sécurité et conditions générales



Règlement de base

- L'arrivée et le départ doivent être signalés au bureau pour les visiteurs et prestataires de services et à la plateforme de pesage pour les livreurs et autres personnes étrangères à l'entreprise. *1 *2
- Les visiteurs, livreurs et prestataires de services doivent signaler leur arrivée et leur départ au bureau. *3
- Les instructions de notre personnel doivent être suivies.
- Une fois réceptionnés par notre personnel, les déchets métalliques et autres déchets deviennent notre propriété.
- Le vol sous toutes ses formes entraîne un dépôt de plainte.
- Les infractions aux présentes consignes de sécurité et conditions générales nous autorisent à refuser la réception des biens et sont sanctionnées par une interdiction d'accès à l'entreprise.

Responsabilité

- L'entrée et la circulation sur le terrain de l'entreprise se font aux risques et périls du visiteur.
- Nous déclinons toute responsabilité quant aux accidents ou autres événements néfastes survenant dans l'ensemble de l'entreprise dans la mesure où il n'y a eu ni préméditation ni faute grave de notre part.
- Le producteur et le livreur des déchets sont solidairement responsables des dommages de toute nature, y compris les dégâts à l'environnement, causés par la livraison de déchets métalliques, déchets, substances ou mélanges de matières non autorisés.
- Le personnel d'entreprises tierces est responsable des dommages qu'il aura causés, la responsabilité des employeurs de ce personnel est également engagée.
- Nous déclinons toute responsabilité quant aux frais de transport ou autres frais causés par le renvoi de déchets métalliques, autres déchets, substances ou mélanges de matières ou par toute interruption de la réception causée par des incidents techniques ou autres temps d'attente.

Nature des déchets métalliques et autres déchets

- Les déchets métalliques et autres déchets doivent être conformes à nos critères d'admission (liste européenne des déchets métalliques, contrats spéciaux).
- Chaque livraison est pesée, contrôlée et évaluée par notre personnel.

Dangers sur le terrain de l'usine



Interdiction de circuler en laissant les portes des conteneurs ouvertes ou non sécurisées. Interdiction de s'arrêter dans la zone de danger des pelleteuses et des grues.



Faire attention aux véhicules de l'entreprise (élévateurs, chargeuses sur roues, pelleteuses) *1-3 grues, chemin de fer etc.). *1 *2 Le champ de vision des conducteurs de ces véhicules est limité.



Attention ! Charges suspendues et projection de fragments de déchets métalliques. *1 - 3



Attention ! Sautage, tenir compte des signaux acoustiques ! *1



Forte chaleur à proximité des lits de scories. Se tenir à distance. Ne pas verser de scories brûlantes dans l'eau. Risque de déflagration. *4



Risque de trébuchement dû aux différences de niveau du sol et aux déchets métalliques éparés.



Risque de chutes sur les plateformes et murs de quais. *1 *2



Risque de dérapage sur sol lisse ou mazouté.



Danger présenté par le trafic ferroviaire (grues, chemin de fer). Ce dernier a toujours la priorité. *1 *2

Premiers secours, chemins de fuite et points de rassemblement



Premiers secours / trousse de secours



Bain oculaire



Suivez les chemins de fuite et issues de secours. Maintenez ces chemins dégagés.



En cas d'incendie, se rendre au point de rassemblement.



Dispositif d'extinction



Extincteur

Votre équipement de protection individuelle comprend



Le port d'un casque, de chaussures de sécurité classe 3 et d'un gilet de signalisation sont par principe obligatoires sur l'ensemble du terrain de l'usine. Toujours utiliser la main courante sur les escaliers.



Veillez porter d'autres EPI, tels que des protections acoustiques, lunettes de protection, gants *1-4 ou gilets de sauvetage *1 *2 dans les zones signalées.